

Commune d'HABARCQ

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 14 mars 2017

Absents excusés : Pierre HENRY, Danièle LALIN.

Absents non excusés : -

Pouvoirs : Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE. Danièle LALIN donne pouvoir à Régis de BERTOULT.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON, maire. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que la condition de quorum est remplie.

INDEMNITES TELEPHONIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 novembre 2014 qui décidait de verser une indemnité téléphonique de 3 € par mois aux agents des services techniques.

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouvel agent a été embauché le 13 mars dernier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide de verser l'indemnité téléphonique de 3 € par mois à Olivier BOUTTEMY, nouvel employé communal. Cette indemnité pour l'année 2017 sera versée en une fois en janvier 2018 et sera proratisée du fait que l'agent a pris son service le 13 mars. Les crédits seront inscrits au budget primitif.

REQUETE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le vendredi 10 mars dernier de la part du Tribunal Administratif de Lille la requête de Monsieur Patrick ROBLOT qui attaque l'arrêté municipal du 20 décembre 2016 interdisant la circulation des véhicules à moteur sur le chemin rural traversant le bois d'Habarcq.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2015 qui autorisait le maire à ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune d'Habarcq, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune devant les juridictions de toutes natures. Cette délibération précisait que le maire pourrait se faire assister de l'avocat de son choix.

Le maire informe donc qu'il se fera assister par le cabinet d'avocats Thémès à Arras.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend note du choix du cabinet d'avocats Thémès.

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 avril 2014 qui stipulait que les indemnités de fonctions du maire et des adjoints étaient déterminées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à savoir l'indice 1015.

Le maire fait part du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 qui vient modifier le décret n°82-1105 relatif aux indices de la fonction publique. En effet l'indice terminal est à compter du 1^{er} janvier 2017 égal à 1022 et sera égal à 1027 au 1^{er} janvier 2018.

Il demande au conseil de bien vouloir délibérer afin de modifier la délibération du 10 avril 2014, sans modifier les taux mais en faisant référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique sans préciser la valeur de l'indice.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 14 voix pour et 1 abstention décide de modifier la délibération du 10 avril 2014 et décide à compter du 1^{er} janvier 2017 :

-de fixer l'indemnité du maire au taux de 29% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

-de fixer l'indemnité des trois adjoints au taux de 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le Maire explique au Conseil Municipal la procédure d'élaboration du PLUi au niveau de l'intercommunalité puis au niveau de la commune. Il fait part des aspects réglementaires qui impacteront notre territoire et informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la commission.

TRAVAUX PROGRAMMES

Assainissement collectif : les tranches de travaux N°2 et N°3 sont programmées. La tranche de travaux N°2 (rue du Pont, rue d'Arras n°25 à 43, rue des Fresnaux) va démarrer prochainement et la tranche de travaux N°3 (rue d'Arras n°45 à 57, Rue d'Aubigny et rue de l'Argillière) est prévue en 2018.

Travaux de borduration : Les travaux dans les secteurs où il n'existe actuellement pas de borduration, à savoir rue d'Aubigny et rue du Paradis, sont à l'étude.

PROJET D'INSTALLATION D'UN MICRO CRECHE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une micro crèche privée va s'installer dans la commune en septembre prochain.

Il précise que la société « Premiers pas » l'a informé par politesse mais n'a besoin d'aucune autorisation municipale pour démarrer son activité.

Le Maire prendra contact avec l'ensemble des assistantes maternelles de la commune pour les en informer.

SIGNALEURS COURSE CYCLISTE « BOUCLE DE L'ARTOIS »

Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se porter volontaire pour être signaleur lors du passage de la course cycliste Boucle de l'Artois le samedi 1^{er} avril entre 14H50 et 15H45 aux différents carrefours de la commune.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 23 AVRIL ET 7 MAI

Le Conseil Municipal demande au Conseil Municipal de bien vouloir établir le planning des tours de présence pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21H30